



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conseil municipal du 10 février 2020

Contexte financier national

Les principales dispositions relatives au « bloc communal » de la loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022, de la loi de finances pour 2020 et de la loi de finances rectificative pour 2019 sont les suivantes :

I) Dotation globale de fonctionnement

- Le crédit global attribué à la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités locales a été figé depuis 2018 (jusqu'en 2022), soit une enveloppe de 26,95 milliards d'euros au budget de l'Etat en 2020.
- Progression des dotations de péréquation, dont + 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (comme en 2018 et 2019), financée sur le crédit global de la DGF.

II) Fiscalité

- A compter de 2020, environ 80 % des foyers seront totalement dispensés du paiement de Taxe d'habitation (TH) au titre de leur résidence principale. Cette suppression de la taxe d'habitation sera progressivement généralisée à l'ensemble des foyers entre 2021 et 2023. L'Etat verse aux collectivités une compensation intégrale dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. A compter de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera affectée aux communes (les départements recevront un reversement de TVA par l'Etat).
- La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directe est dorénavant égale à « l'indice annuel des prix à la consommation harmonisé ». Elle s'élèvera à 0,9 % en 2020.

III) Autres dispositions

- l'enveloppe du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) est maintenue à 1 Md€ en 2020.
- les dotations de soutien de l'Etat à l'investissement, DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), seront également stables : 1,6 milliards d'euros.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dotations de l'Etat

Comme en 2019, la dotation forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement ne devrait pas baisser, soit une recette attendue de 895 K€. La Dotation nationale de péréquation (369 K€ en 2019) devrait rester stable. Les dotations de compensation d'impôts locaux (185 K€ en 2019), utilisées comme « variables d'ajustement » par l'Etat, pourraient régresser légèrement. Par contre, la dotation de solidarité rurale (863 K€ en 2019), dont la commune bénéficie compte tenu de la faiblesse relative de ses bases fiscales, devrait évoluer favorablement.

Les montants individuels 2020 seront notifiés courant mars par les services de l'Etat.

Dotation de solidarité communautaire

Pour financer le PLUi, la Communauté de Communes avait réduit à compter de 2016 les montants de la dotation de solidarité versée aux communes : le montant annuel versé à la commune de Plabennec avait été amputé de 25 446 €. La dotation de solidarité communautaire sera maintenue en 2020 à 119 150 €.

Fiscalité

La réforme en-cours de la taxe d'habitation n'aura toujours pas en 2020 d'effet visible sur les crédits budgétaires de la commune (voir supra).

La revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée selon l'inflation constatée de l'année précédente (de novembre à novembre) : les bases fiscales seront forfaitairement réévaluées de 0,9 % en 2020, soit une évolution bien moindre qu'en 2019 (2,2 %). En prenant en compte une variation physique (augmentation de la base taxée) de 1 %, l'évolution du produit assuré 2020 des contributions directes serait, à taux constants, d'environ 76 000 €.

Les bases prévisionnelles devraient être notifiées par les services fiscaux courant mars.

Pour la 4^{ème} année consécutive, il n'est pas prévu d'évolution des taux des taxes locales en 2020.

Attribution de compensation CCPA

Le transfert à la communauté de communes des compétences de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la zone d'activités économiques de Callac a pris effet au 1^{er} janvier 2017. Les montants des transferts de charges correspondants ont été déduits de l'attribution de compensation versée en 2018 par la communauté de communes. Le montant de cette réduction a été de 9 829 € pour la zone de Callac et de 10 357 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Le montant à compter de 2018 a donc été de 188 935 €.

Suite aux délibérations concordantes des conseils municipaux, les communes ont transféré à la CCPA la compétence du financement des contributions au budget du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à compter du 1^{er} janvier 2020. La Communauté versera désormais au SDIS les contributions annuelles en substitution aux communes. Ce transfert de charges sera répercuté sur le montant des attributions de compensation. L'année 2019 sera l'année de référence pour le calcul des retenues sur l'attribution de compensation. Le montant de la contribution de la commune de Plabennec au SDIS en 2019 s'est élevé à 144 710 €. Ce montant sera déduit à compter de 2020 de l'attribution de compensation versée par la CCPA à la commune, dont le montant sera donc de 44 225 €. En contrepartie, il ne sera évidemment pas inscrit de dépense au budget pour la contribution communale au SDIS.

Fonds de péréquation intercommunal

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources d'intercommunalités et communes favorisées pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. L'enveloppe de ce fonds national serait stabilisée jusqu'en 2022. La commune de Plabennec a bénéficié d'un montant de 154 K€ en 2019. Ce montant devrait être similaire en 2020.

Ventes de produits et prestations

Le budget annexe Enfance-jeunesse reverse au budget général de la commune le montant des charges de personnel des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse constaté l'année N-1. Ce montant sera déterminé à l'examen du compte administratif de la commune en fonction du coût effectif de ces charges en 2019.

Après examen des bilans financiers des services pour l'exercice 2019 et des dépenses prévisionnelles de l'exercice budgétaire 2020, une évolution de la tarification au niveau de l'inflation sera examinée si nécessaire à l'équilibre budgétaire.

L'évolution des recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution prévisionnelle des charges de manière à établir les perspectives d'évolution de l'épargne. L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivi.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2020, les effectifs communaux comptent 106 emplois, soit 82 agents titulaires et 24 agents contractuels dont la moitié travaillent à temps non complet.

L'évolution des charges de personnel intégrera obligatoirement cette année encore la mise en œuvre de mesures nationales applicables au 1^{er} janvier. La hausse du SMIC concernera 22 agents et représentera pour la commune un coût annuel estimé à 4 200 €. La mise en œuvre de l'accord PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations) de la fonction publique entraînera un reclassement indiciaire pour 28 agents pour un coût estimé en 2020 à 2 700 €. Les effets du « glissement vieillesse technicité » (avancements d'échelon à l'ancienneté) pour 44 agents engendreront un coût de 11 400 €. Il sera pris en compte également les décisions prise en matière d'amélioration des carrières individuelles (avancements de grade et promotions internes) d'un coût estimé à 2 500 € pour 5 agents en 2020.

Le développement des activités du Relais parents assistantes maternelles a conduit le conseil municipal à décider le 28 novembre 2019 l'augmentation du temps de travail des animatrices. Le temps de travail actuellement fixé à 1,5 ETP (équivalent temps-plein) sera porté à 2 ETP après validation de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Le surcoût engendré par cette augmentation du temps de travail à compter du 1^{er} avril est évalué à 11 600 € pour 2020 (9 mois). Seront inscrits en recettes au budget annexe Enfance-jeunesse l'augmentation proportionnelles des participations de la CAF et des communes partenaires.

Un nouveau directeur des services techniques prendra ses fonctions le 1^{er} mars en remplacement de l'actuel directeur, dont le départ en retraite sera effectif après épuisement de ses droits à congés (annuels et compte-épargne-temps). Le surcoût engendré par la période de transition est évalué à 14 000 €.

Une provision sera prévue pour permettre d'effectuer les recrutements nécessaires à la continuité des services au public (remplacements de titulaires absents, saisonnalité, pics d'activité). Il convient de souligner que les normes d'encadrement qui s'imposent dans les services enfance et petite enfance imposent le remplacement systématique et quasiment intégral des agents absents.

L'objectif prévisionnel figurant à l'audit financier élaboré en 2015 était une évolution maximale de 3,5 % des dépenses de personnel à compter de 2017. Cette évolution a été limitée à 1,84 % en 2017. Les charges de personnel ont régressé en 2018. Le montant des charges de personnel inscrits au budget 2019, soit 3 775 K€, était inférieur de 0,64 % au montant du budget 2018.

L'évaluation des charges de personnel 2020 sera précisée lors de l'élaboration budgétaire et à l'examen du compte administratif 2019 mais l'objectif maximal d'évolution à ce stade des orientations budgétaires est fixé à + 2 %.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les dépenses énergétiques, les fournitures d'entretien, les coûts de maintenance des bâtiments et des espaces extérieurs, les spectacles culturels, etc.

Ces dépenses, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des carburants et fluides, les contraintes règlementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'évolution des primes des contrats d'assurance, de l'indexation des tarifs des contrats de maintenance, etc.

Malgré cela, des économies ont été réalisées depuis 2014 sur ces dépenses, permettant une réduction de celles-ci : 1 639 K€ en 2015, 1 627 K€ en 2018. Cela a été rendu possible par la renégociation de certains contrats, mais les marges de manœuvres en la matière sont désormais plus limitées.

Aussi, la commune a décidé d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'association Ener'gence, l'Agence de l'Energie et du Climat du Pays de Brest pour développer une démarche de maîtrise de l'énergie et de réduction des factures fluide (eau + énergie) au travers d'une convention de Conseil en Energie Partagé. Après un bilan énergétique global des bâtiments communaux, Ener'gence détermine les gisements d'économies potentiels et propose à la commune de cibler les actions les plus efficaces et les plus rentables. Dans un second temps, Ener'gence a pour mission de suivre les évolutions de consommations et d'accompagner la commune dans ses projets de construction et de rénovation. Le montant de cette convention (1,26 € par an et par habitant) sera amorti par les économies générées grâce aux actions nécessitant pas ou peu d'investissement, identifiées par le conseiller d'Ener'gence.

Néanmoins, les effets positifs en matière d'économies seront progressifs. De plus, le montant des charges à caractère général inscrits au budget 2019, soit 1 704 K€, a intégré une dépense exceptionnelle de 40 000 € correspondant à l'archivage réglementaire, jamais encore réalisé par la commune, dont la 2^{ème} et dernière partie sera réalisée en 2020.

L'évaluation des charges à caractère général 2020 sera précisée lors de l'élaboration budgétaire et à l'examen du compte administratif 2019 mais l'objectif maximal d'évolution à ce stade des orientations budgétaires est fixé à + 1,5 %.

Charges de gestion courante

La subvention d'équilibre du budget annexe enfance-jeunesse et les contributions et participations aux écoles privées de la commune et aux écoles d'autres communes sont les 2 principales dépenses de ce chapitre.

Le niveau de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe enfance-jeunesse est fortement conditionné à l'évolution des charges de personnel de ces services compte tenu de leur part prépondérante dans ce budget. Le montant de la subvention d'équilibre devrait se stabiliser en 2020 et sera déterminé précisément à l'examen du compte administratif 2019 et lors de l'examen du budget 2020.

Le montant des contributions et participations aux écoles privées de la commune et aux écoles d'autres communes sera dépendant de l'évolution du nombre d'élèves concernés et du montant attribué par élève (forfait scolaire). Ce montant devrait être relativement stable par rapport à l'année précédente.

Les charges de gestion courante comprennent également les subventions aux associations, dont le crédit est équitablement réparti entre les associations en fonction de l'évolution du nombre de leurs adhérents. Le crédit global inscrit au budget 2019, soit 118 000 €, sera maintenu en 2020. Il en sera de même pour la participation attribuée à l'école de musique intercommunale, ainsi que pour les indemnités de fonction des élus.

Ce chapitre comprenait jusqu'en 2019 la contribution de la commune au service départemental d'incendie et de secours. A compter de 2020, en contrepartie de la réduction de l'attribution de compensation (cf supra), la Communauté de communes versera cette contribution au SDIS. Par conséquent, le montant de la contribution au SDIS qui était prévu au budget 2019, soit 144 710 €, sera déduit des crédits 2020.

L'objectif en 2020 sera, déduction faite de la contribution au SDIS, de limiter l'évolution du crédit global affecté aux charges de gestion courante à 1 % au maximum.

Charges financières

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 4 ans (de 2015 à 2018), les charges financières ont encore diminué en 2019 (155 K€).

Un emprunt a été réalisé fin 2019 pour l'acquisition de la maison de retraite Saint-Pierre. Un second emprunt sera prévu en 2020 pour équilibrer le financement de la réalisation des travaux de sa restructuration en pôle associatif, social et culturel. Un crédit de trésorerie sera par ailleurs contracté dans l'attente des versements de subventions obtenues pour cette opération.

Un crédit complémentaire sera provisionné au budget 2020 pour le paiement des intérêts de ces emprunts et ligne de crédit.

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'enveloppe budgétaire 2020 intégrera nécessairement les dépenses d'investissement engagées et non achevées ou certaines dépenses non engagées et reconduites. A ces restes à réaliser s'ajouteront des dépenses nouvelles, qui seront détaillées dans le cadre de l'examen du budget primitif.

Seront inscrits au budget les crédits nécessaires en 2020 pour la restructuration de l'ancien EHPAD en **pôle associatif, social et culturel**, dont le commencement de la part principale des travaux est prévu en mars 2020 pour un achèvement en juin 2021. Par délibération en date du 26 février 2019, le conseil municipal a créé une autorisation de programme pluriannuelle. Une actualisation de celle-ci sera présentée pour approbation du conseil municipal.

Par ailleurs, des crédits seront inscrits pour financer les indispensables travaux de maintien en état du patrimoine bâti et routier de la commune, la poursuite des aménagements de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie, le renouvellement de l'équipement des services et installations sportives, culturelles, scolaires, etc.

Les principales dépenses d'équipement par opérations budgétaires, y compris les restes à réaliser, seront les suivantes, sous réserve d'examen et d'approbation du budget 2020 :

OPERATION	Orientations 2020	
	Principales dépenses d'équipement	Montant
10-GROUPE SCOLAIRE	Matériels/Mobiliers/Informatique Ecole du Lac et restaurant scolaire Réfection sols salles de classe, alarme PPMS Travaux et matériels divers	166 000
11-SERVICES ADMINISTRATIFS	Matériels et logiciels informatiques, travaux et mobilier	95 000
13-SERVICES TECHNIQUES/ VOIRIE	Extension et réaménagement des ateliers municipaux Travaux voirie urbaine Travaux voirie rurale Travaux Eclairage public Effacement de réseaux et éclairage public avenue Saint Joseph Autres travaux Voirie Réseaux Divers Signalisation et signalétique Mobilier urbain Matériels et véhicules services techniques	1 452 000
14-FONCIER	Acquisition propriété rue Pierre Jestin Divers et provision	152 000
15-ESPACES VERTS	Matériels et véhicule Aménagement des espaces publics	61 000
18-SPORT	Vidéoprotection du complexe sportif Travaux bâtiments sportifs Aménagements équipements sportifs extérieurs Matériels sportifs et divers	288 000
20-LOCAUX ASSOCIATIFS	Vidéo protection, travaux et matériels divers	23 000
21-CULTURE	Travaux salle culturelle, équipements et matériels Matériels informatiques Cyberspace Equipements et matériels Bibliothèque	59 000
22-ENFANCE-JEUNESSE	Travaux Maison de l'Enfance, matériels et mobilier Travaux Accueil de loisirs, équipements et matériels Equipements et matériels Animation jeunesse	103 000
28-PATRIMOINE-CIMETIERE	Travaux cimetière Travaux couverture chapelle de Locmaria et autres travaux Etude de réhabilitation site de la motte de Lesquelen	214 000

29- POLE SOCIAL ET ASSOCIATIF	Travaux, maîtrise d'œuvre et divers	4 404 000
69-AMENAGEMENT URBAIN	Aménagement de l'îlot Jestin Vidéo protection Démolition bâtiment C ancien EHPAD Schéma directeur Eaux pluviales	387 000
70- ENVIRONNEMENT	Aménagement aire de jeux du Lac Aménagements cheminements secteur du Lac Vélo-route Aménagements divers	197 000
TOTAL		7 601 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement seront financées par :

1°) les recettes restant à réaliser de l'exercice 2019 :

Restes à réaliser Recettes Investissement 2019	Montant
Subventions	64 002
Cessions foncières	187 400
TOTAL	251 402

2°) des recettes nouvelles, qui seront inscrites au budget 2020 :

Recettes Investissement 2020	Evaluation DOB en K€
Subventions	977
Cessions foncières	150
FCTVA	490
Taxe d'aménagement	90
TOTAL	1 669

3°) la partie principale de l'excédent de fonctionnement reporté 2019

Il est prévu d'affecter à l'investissement du budget 2020 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 à hauteur de 2 000 K€, soit un montant similaire à l'affectation du résultat pour le budget 2019. Cette affectation complètera un amortissement estimé à 390 K€ pour constituer l'autofinancement des immobilisations.

4°) Une partie du virement de la section de fonctionnement 2020

Après déduction du financement de la reprise du résultat reporté d'investissement 2020 et du remboursement du capital des emprunts.

5°) un emprunt d'équilibre

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré par l'inscription budgétaire d'un crédit d'emprunt, dont le montant sera précisé à la fin de la préparation budgétaire en fonction des choix qui seront retenus. Un emprunt sera prévu pour équilibrer le financement de la réalisation des travaux de sa restructuration en pôle associatif, social et culturel.

En fonction de leur degré d'avancement, certaines dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget ne seront potentiellement pas achevées au cours de l'exercice. Ainsi, l'emprunt qui sera prévu pour l'équilibre de la section d'investissement ne sera pas réalisé totalement. Quoiqu'il en soit, le montant maximal de cet emprunt d'équilibre sera limité à environ 3 500 K€.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE

Le budget annexe Enfance-Jeunesse comprend quasi exclusivement une section de fonctionnement, qui est équilibrée par une subvention du budget général.

Ce budget annexe retranscrit l'activité de l'ensemble des services municipaux Enfance-Jeunesse suite à l'intégration des services périscolaires en 2016. Le niveau budgétaire total s'est élevé à 1 614 080 € au budget 2019.

Compte tenu de la nature des services concernés, et des taux d'encadrement nécessaires pour accueillir les enfants, la part des charges de personnel est prépondérante : 1 266 022 €, soit 78,44 % des dépenses. Ce montant avait diminué de 2,70 % par rapport au budget de l'année précédente.

Les charges de personnel de l'année N-1 correspondant aux traitements réellement versés aux agents exerçant dans ces services sont reversées au budget général de la commune de l'année N, par opération comptable interne. Aussi, le montant des charges réelles de personnel des services Enfance-Jeunesse constatées pour l'exercice 2019 sera reversé au budget général de la commune de l'exercice 2020.

Compte tenu de leur importance prépondérante, l'évolution des charges de personnel conditionnera fortement l'évolution du montant de la participation d'équilibre du budget général.

L'examen des bilans financiers des services Enfance-Jeunesse pour l'exercice 2019 et des dépenses prévisionnelles de l'exercice budgétaire 2020 permettront de déterminer les évolutions tarifaires qui seraient éventuellement nécessaires afin d'éviter une augmentation trop importante de la participation du budget général.

PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE

L'étude financière élaborée en 2015 avait calculé, sur la base d'un état des lieux au 31 décembre 2014, des hypothèses d'évolution des dépenses et recettes.

Afin d'assurer à la Commune une situation financière stable et d'éviter une dégradation de l'autofinancement, l'audit prospectif (2015/2020) avait préconisé à compter de 2016 **une réduction du niveau d'investissement et un ralentissement de l'évolution des charges de fonctionnement.**

Afin de rétablir les équilibres et de recouvrer une capacité d'autofinancement, la commune a commencé dès 2015 la mise en œuvre des préconisations de l'audit prospectif.

Cet effort a été poursuivi en 2019 : l'examen des comptes administratifs permettra de confirmer cette amélioration.

Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement, leur évolution a été limitée, ainsi que l'endettement de la commune. L'épargne nette disponible pour le financement des investissements est bien supérieure à celle qui avait été estimée par l'audit (1,2 million d'euros).

PROSPECTIVES D'EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES

L'évolution annuelle maximale des charges à caractère général serait limitée à 1,5 % dès 2020, ainsi que celle des charges de gestion courante à compter de 2021 (1 % en 2020 déduction faite de la contribution au SDIS). L'évolution annuelle des charges de personnel serait limitée à 2 % en tenant compte des mesures nationales et du « glissement vieillesse technicité ». Globalement, le montant total des **dépenses courantes 2020** serait de 6 763 000 €, **en baisse** par rapport à 2019 (- 0,47 %), soit une évolution annuelle de 1,3 % depuis 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	2019 (*)	Simulation 2020	Simulation 2021	Simulation 2022
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Charges à caractère général	1 639	1 578	1 563	1 627	1 689	1 714	1 740	1 766
Charges de personnel	3 566	3 701	3 769	3 740	3 739	3 814	3 890	3 968
Charges de gestion courante	1 145	1 221	1 285	1 331	1 367	1 235	1 254	1 273
Total des charges de fonctionnement courant	6 350	6 500	6 617	6 698	6 795	6 763	6 884	7 007

(*) dépenses constatées

PROSPECTIVES D'EVOLUTION DES RECETTES COURANTES

A taux constants pour les contributions directes et compte tenu de la réduction de l'attribution de compensation et de la stagnation de la dotation de solidarité de la CCPA, le produit des impôts et taxes baisserait de 76 K€ en 2020 relativement aux recettes constatées en 2019, puis évoluerait de 1,5 % par an. Les dotations et participations augmenteraient de 0,5 % par an. Les autres produits de gestion courante évolueraient de 1,5 % par an.

RECETTES DE GESTION COURANTE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	2019 (*)	Simulation 2020	Simulation 2021	Simulation 2022
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Impôts et taxes	4 604	4 624	4 726	4 800	5 052	4 976	5 050	5 126
Dotations et participations	2 742	2 508	2 588	2 603	2 650	2 663	2 676	2 689
Autres produits de gestion courante	1 592	1 695	1 777	1 814	1 664	1 672	1 697	1 722
Total des recettes de gestion courante	8 938	8 827	9 091	9 217	9 366	9 311	9 423	9 537

(*) recettes constatées

DETTE

Structure de la dette :

Taux	Nombre de prêts	En-cours au 31/12/2019
Fixe	4	4 442 402 €
Variable/Révisable	2	1 031 749 €
Total (1)	6	5 474 151 €

(1) hors avance CAF

Evolution de l'endettement :

(1) hors avance CAF

DETTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2014/2019
En-cours de dette au 31/12 (En milliers d'Euros) (1)	7 290	6 887	6 189	5 344	4 802	5 474	- 24,91 %
Population totale au 1/1	8589	8621	8620	8560	8581	8605	
Niveau d'endettement par habitant (en Euros)	849	799	718	624	560	636	- 25,09 %

Un nouvel emprunt d'un montant de 1,2 M € a été contracté en 2019 pour le financement de l'acquisition de l'ancien EHPAD. Malgré cela, **le niveau d'endettement de la commune**, soit 636 € par habitant, **s'est réduit de plus de 25 % depuis 2014 et est inférieur de plus de 23 % à celui de la moyenne des communes de la même strate démographique** (830 €) (source : DGFIP).

De plus, un emprunt arrivera à échéance en juillet 2020.

Compte tenu de l'autofinancement, des subventions et autres recettes d'investissement, un emprunt de 3,5 M€ sera prévu en 2020 pour le financement des projets d'investissements, et plus particulièrement de la restructuration de l'ancien EHPAD en pôle associatif, social et culturel, dont les travaux seront réalisés et financés sur les 2 exercices 2020 et 2021.

L'incidence de cet emprunt sur l'endettement sera maîtrisée.

Les charges financières resteront relativement stables du fait de l'extinction progressive d'autres prêts, de même que l'amortissement du capital, en baisse dès 2022.

DETTE	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022
Charges financières (<i>En milliers d'euros</i>)	245	223	182	170	155	157	153	137
Amortissement du capital de la dette (<i>En milliers d'euros</i>)	700	684	633	560	546	681	713	707
Total Annuité (<i>En milliers d'euros</i>)	945	907	815	730	701	831	866	844
Population totale	8621	8620	8560	8581	8605	8605	8605	8605
Annuité par habitant (En €)	110	105	95	85	81	97	101	98

L'annuité par habitant de la commune en 2020 (97 €) sera inférieure de 10 % aux annuités par habitant de la commune en 2015 et de la moyenne des communes de la même strate démographique (108 €) (source : DGFIP).

Après une augmentation mesurée et temporaire en 2021, l'annuité par habitant diminuera à nouveau en 2022.

EPARGNE

Les orientations budgétaires ci-dessus permettent d'évaluer l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne brute et d'épargne nette.

EPARGNE NETTE <i>(En milliers d'euros)</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	2019	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022
Produits réels de fonctionnement courant	8 938	8 828	9 091	9 217	9 366	9 311	9 423	9 537
- Charges réelles de fonctionnement courant	6 351	6 500	6 617	6 698	6 795	6 763	6 884	7 007
Excédent brut courant	2 587	2 328	2 474	2 519	2 571	2 548	2 539	2 530
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	12	23	18	33	33	12	12	12
- Charges exceptionnelles	1	4	9	1 (*)	3	4	4	4
Epargne de gestion	2 598	2 347	2 483	2 551	2 601	2 556	2 547	2 538
- Intérêts de la dette	244	223	182	170	155	157	153	137
Epargne brute (capacité d'autofinancement)	2 354	2 124	2 301	2 381	2 446	2 399	2 394	2 401
- Amortissement du capital de la dette	700	684	633	560	546	681	713	707
Epargne nette	1 654	1 440	1 668	1 821	1 900	1 718	1 681	1 694

(*) hors excédents eau-assainissement

Les orientations budgétaires permettront de préserver **une épargne nette de plus de 1,6 million d'euros** à la fin de l'exercice 2022.

PROSPECTIVES D'EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement projetées dans le cadre des orientations budgétaires 2020 ont été précédemment énumérés dans le présent rapport.

Seront inscrits en 2021 les crédits nécessaires pour poursuivre et terminer la restructuration de l'ancien EHPAD en pôle associatif, social et culturel, dont l'achèvement de la part principale des travaux est prévu à l'été 2021.

Le maintien en état du patrimoine bâti et routier de la commune, la poursuite des aménagements de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie, le renouvellement de l'équipement des services et installations sportives, culturelles, scolaires, etc. seront nécessairement poursuivis dans les prochaines années.

La bonne situation financière de la commune permettra, tout en préservant un bon niveau d'épargne, d'assurer des marges de manœuvre pour le financement de nouvelles opérations d'investissement qui seront déclinées et mises en œuvre pour le nouveau mandat par le conseil municipal qui sera issu des prochaines élections en mars 2020.